



## En Bourgogne-Franche-Comté, 16 000 personnes ont de très hauts revenus tirés surtout d'une activité non salariée ou de leur patrimoine

La Bourgogne-Franche-Comté compte 16 000 personnes disposant de très hauts revenus en 2017, soit 0,6 % de sa population. Elles résident principalement dans les grandes agglomérations, les zones viticoles ou frontalières. Dans la région, leur revenu relève davantage qu'ailleurs des activités non salariées. Les bénéficiaires de très hauts revenus sont généralement plus âgés que le reste de la population, et plus souvent en couple sans enfant. Ils sont plus présents en Côte-d'Or et dans le Doubs. Dans le premier, plus âgés, ils perçoivent davantage de revenus du patrimoine. Dans le second, plus jeunes, leurs ressources reposent plus sur les salaires.

Hugo Andrieu, Amandine Ulrich (Insee)

En 2017, 15 690 personnes disposent de très hauts revenus en Bourgogne-Franche-Comté, et comptent ainsi parmi les 1 % les plus aisées de la population française (*définitions*).

Vivant dans 7 030 ménages, elles perçoivent un revenu initial supérieur à 9 060 € par mois et par unité de consommation (UC) (*définitions*). Cela correspond par exemple, à 9 060 € pour une personne seule et à 13 590 € pour un couple sans enfant.

Les personnes à très hauts revenus ne représentent qu'une faible part de la population régionale, 0,6 %, ce qui classe la Bourgogne-Franche-Comté au 9<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines. En fait, près de 43 % des bénéficiaires de très hauts revenus vivant en France résident en Île-de-France.

Les personnes « très aisées », qui font partie des 0,1 % les plus riches de la population française, sont peu nombreuses dans la région : 1 170, soit 0,04 % de la population. Au sein de 580 ménages, elles disposent d'un revenu initial supérieur à 22 360 € par mois et par UC.

### Davantage de très hauts revenus dans les agglomérations, les zones viticoles et le long de la frontière suisse

Les personnes à très hauts revenus sont plus nombreuses dans les grandes agglomérations (*figure 1*). Ces zones urbaines offrent davantage d'emplois bien rémunérés, comme ceux de cadres : 40 % des bénéficiaires de très hauts revenus de Bourgogne-Franche-Comté résident ainsi dans les huit intercommunalités sièges des préfetures départementales. Dijon Métropole en regroupe la plus forte proportion. Les emplois de cadres y sont particulièrement nombreux, 19 % de l'emploi contre 12 % dans l'ensemble de la région.

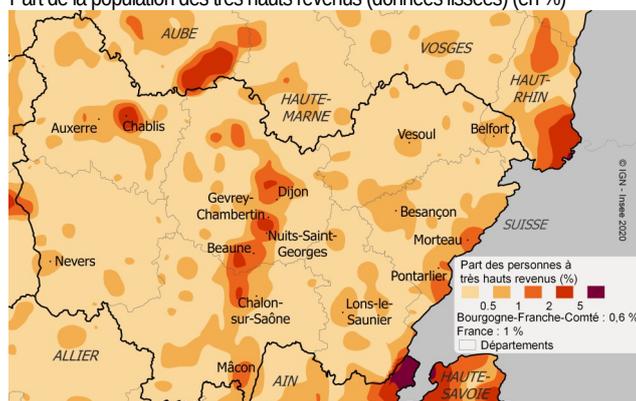
Les bénéficiaires de très hauts revenus sont également très présents dans les zones viticoles, surtout dans les territoires où le vignoble est renommé et donc bien valorisé, comme les Côtes de Nuits et Côtes de Beaune, le Chablisien, le Chalonnais et le Mâconnais.

Ils résident aussi plus souvent près de la frontière suisse. Un grand nombre de travailleurs frontaliers y vivent, souvent très

bien rémunérés. Ainsi, plus d'1 % de la population des intercommunalités de Morteau et de Pontarlier dispose de très hauts revenus.

### 1 Des personnes bénéficiaires de très hauts revenus plus nombreuses sur Dijon et les zones viticoles

Part de la population des très hauts revenus (données lissées) (en %)



Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2017

### Des revenus élevés tirés des activités non salariées et du patrimoine

Les personnes touchant de très hauts revenus perçoivent plus souvent que les autres des revenus d'activités non salariées et du patrimoine (*figure 2*).

Tout particulièrement en Bourgogne-Franche-Comté, les revenus d'activités non salariées constituent 28 % des ressources des personnes à très hauts revenus contre 18 % en France métropolitaine. Ceci peut tenir pour partie aux revenus agricoles élevés tirés de la viticulture.

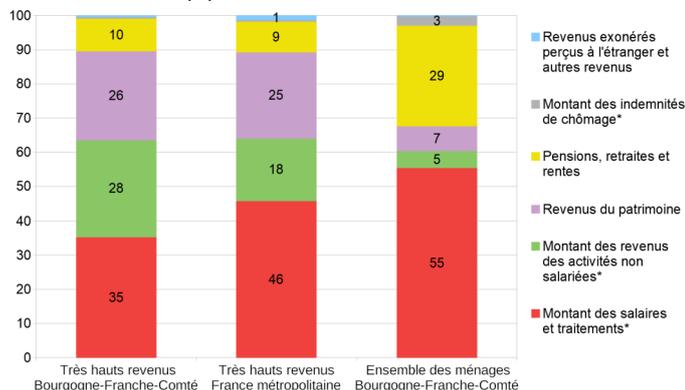
Les revenus du patrimoine (revenus d'actifs mobiliers et immobiliers, revenus financiers...) constituent également une

part importante de leurs ressources, 26 % de leurs revenus contre 7 % pour l'ensemble des ménages de la région.

Même si les activités salariées sont leurs ressources principales, elles ne constituent toutefois que 35 % de leur revenu, soit nettement moins que pour leurs homologues métropolitains (46 %). Ceci peut être relié à la moindre présence d'emplois de cadres dans la région.

## 2 Dans la région, les hauts revenus tirent 28 % de leur revenu initial des activités non salariées

Décomposition du revenu initial des ménages fiscaux selon la catégorie de revenu et le territoire (%)



\* bruts de CSG

Champ : Personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2017

## Un revenu initial six fois supérieur à celui de la population régionale

La moitié des personnes à très hauts revenus de la région perçoivent un revenu initial mensuel par UC supérieur à 11 730 €, soit six fois le revenu médian de l'ensemble de la population régionale.

Du fait du barème progressif de l'impôt sur le revenu, les bénéficiaires de très hauts revenus contribuent davantage aux impôts directs : ils s'acquittent de 8 % du montant total recueilli pour cet impôt dans la région, alors qu'ils ne représentent que 0,6 % de la population.

En conséquence, après paiement des impôts directs et versement des prestations sociales (anecdotique pour cette population), l'écart entre eux et l'ensemble de la population se réduit. La moitié des personnes à très hauts revenus bénéficient alors d'un niveau de vie

mensuel supérieur à 8 520 € par UC, cinq fois plus que l'ensemble de la population.

## Des seniors, des couples sans enfant et des propriétaires

Les bénéficiaires de très hauts revenus ont capté durant leur parcours de vie quantité de ressources : 69 % des référents des ménages (*définitions*) concernés sont âgés de 50 à 75 ans, soit bien davantage que l'ensemble des ménages de la région (45 %). L'avancée en âge s'accompagne d'une progression de carrière et du salaire, d'une accumulation de biens, et d'une plus forte probabilité d'hériter d'un patrimoine procurant un revenu supplémentaire.

Par ailleurs, plus des deux tiers des ménages à très hauts revenus de la région sont en couple. En raison de leur âge, la majorité d'entre eux n'ont pas d'enfant à charge. Les couples sans enfant constituent ainsi 42 % des ménages à très hauts revenus contre 27 % de l'ensemble des ménages. Les femmes seules sont en revanche peu concernées, respectivement 10 % contre 20 %.

Enfin, la quasi-totalité des ménages à très hauts revenus sont propriétaires (91 %), bien plus que l'ensemble des ménages de la région (65 %). Leur aisance financière leur permet d'accéder plus facilement à la propriété. Au titre de leur poste, certains peuvent aussi parfois bénéficier d'un logement fourni gratuitement par l'employeur, logement de fonction ou avantage en nature.

## Plus nombreux et plus riches en Côte-d'Or

Avec 0,8 % de sa population, la Côte-d'Or est le département de la région qui présente la plus forte part de bénéficiaires de très hauts revenus. Ceux-ci y sont plus âgés : dans 13 % des cas, le référent a 75 ans ou plus. Ils tirent logiquement davantage leurs ressources de revenus du patrimoine (29 % des revenus).

Le Doubs regroupe 0,6 % de personnes à très hauts revenus. C'est le département où leurs ressources dépendent le moins des revenus du patrimoine (22 %). Elles y sont un peu moins âgées : 9 % des référents ont moins de 40 ans contre 7 % en Bourgogne-Franche-Comté. Plus souvent actifs, ce sont vraisemblablement des cadres, des chefs d'entreprise ou des frontaliers.

Enfin, c'est en Haute-Saône et dans la Nièvre que la présence de personnes à très hauts revenus est la plus modeste (0,4 % de la population). Dans la Nièvre, les activités non salariées contribuent davantage aux ressources des ménages à très hauts revenus que les activités salariées, respectivement 35 % et 31 % du revenu initial. ■

## Source et définitions

Les statistiques sont tirées du **Fichier localisé social et fiscal** (Filosofi) 2017. Le champ est celui de l'**ensemble des ménages fiscaux ordinaires** au revenu déclaré positif ou nul et **localisés au lieu de déclaration des revenus**, hors personnes sans domicile ou vivant en institutions (prisons, foyers, maisons de retraite...).

**Les bénéficiaires de très hauts revenus (personnes à très hauts revenus)** se situent parmi les 1 % de la population des ménages français dont le revenu initial par UC est le plus élevé.

**Revenu initial** : revenu perçu avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement (allocations chômage, pensions...) et du patrimoine, nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment) qui peuvent aussi être particulièrement élevés pour les très hauts revenus.

**Revenu disponible** : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Niveau de vie** : Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation, il est donc le même pour tous les individus du ménage.

**Ménage fiscal** : ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

**Unité de consommation (UC)** : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). On compte une UC pour un ménage d'un adulte (référént), on rajoute 0,5 UC si le ménage comprend en outre une autre personne de 14 ans ou plus, et 0,3 pour celles plus jeunes.

**Référént du ménage** : contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué.

Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :  
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2020

## Pour en savoir plus

- Robin M., Guevara S., « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus* n°192, mai 2020.
- Andrieu H., Bordet-Gaudin R., Ville H., « Ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté : des niveaux de vie plus faibles dans les territoires d'élevage bovins viande », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°51, mars 2019.
- Bertrand M., Branche-Seigeot A., « Les revenus en Bourgogne-Franche-Comté : plus de retraites à l'ouest, plus de prestations sociales à l'est », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n°25, novembre 2017.

